

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 mars 2025 à 19h00**

Salle de réunion 1er étage à la mairie  
Convocation du 24 mars 2025

---

Nombre de conseillers : 10

Présents : 7

Votants : 8

**ETAIENT PRESENTS** : Lionel GACHARD, , Félix DIOSO, Yann-Mickaël LAFFERRIERE, Michel SONET, Isabelle MARIOU, Cécile ABOUDARAM (arrivée à 19h24), Aurélien NEGRE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Kléber AUDINET (pouvoir donné à Lionel GACHARD), Jean-Louis MICHEL, Laëtitia FERNANDEZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle MARIOU

<p><b>ORDRE DU JOUR</b></p>
-----------------------------

En préambule de la réunion, Monsieur le maire fait part de la démission de Mme Sandra Neuviller, le nombre de conseillers se trouve ramené à 10.

**1/ Approbation des derniers procès verbaux**

Observations pour le compte rendu du mois de février : la mise en fonctionnement du lave vaisselle à la salle des fêtes nécessite le raccordement à l'eau et non à l'électricité comme indiqué.

Vote pour les 2 compte-rendu :

abstention 0 contre 0 les compte-rendu sont adoptés à l'unanimité

**2/ Approbation du compte de gestion de 2024 (Budget principal)**

M le maire rappelle que le compte de gestion est tenu par la trésorerie et le compte administratif par la collectivité et que les 2 doivent être identiques.

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

**3/ Approbation du compte administratif 2024 (Budget principal)**

M le maire quitte la pièce et le vote du CA est présidé par M Sonet.

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

#### 4/ Affectation du résultat (Budget principal)

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		<b>2 229,74</b>
- un excédent reporté de :		<b>104 538,57</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		<b>102 308,83</b>
- un excédent d'investissement de :		<b>80 097,25</b>
- un déficit des restes à réaliser de :		<b>341 723,29</b>
Soit un besoin de financement de :		<b>261 626,04</b>
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT		<b>102 308,83</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		<b>102 308,83</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		<b>0,00</b>
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		<b>80 097,25</b>

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

#### 5/ Approbation du Budget Primitif 2025 (Budget principal)

M le maire rappelle qu'il s'agit d'un budget "à l'économie" basé sur les montants réalisés en 2024 et prenant en compte la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges. Le montant des dotations n'étant pas connu à ce jour, le budget sera adapté lors de la communication de ces montants.

Le budget primitif 2025 présenté s'équilibre à 937 750 € pour la section fonctionnement et à 486 584.29 € pour la section investissement.

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

#### 6/ Approbation du compte de gestion de 2024 (Budget annexe)

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

#### 7/ Approbation du compte administratif 2024 (Budget annexe)

M le maire quitte la pièce et le vote du CA est présidé par M Sonet.

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

## 8/ Affectation du résultat (Budget annexe)

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		4 148,27
- un excédent reporté de :		30 304,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		34 452,94
- un déficit d'investissement de :		10 532,66
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		10 532,66
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT		34 452,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		10 532,66
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		23 920,28
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		10 532,66

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

## 9/ Approbation du Budget Primitif 2025 (Budget annexe)

Le budget primitif annexe (commerces) s'équilibre à 39 520.28 € pour la section fonctionnement et à 29 532.66 € pour la section investissement.

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

## 10/ Vote des taux

M le maire rappelle la nécessité de ré-équilibrer les taux d'imposition au regard de la moyenne dans les communes de même taille. Il a reçu des observations en ce sens de la préfecture.

Les taux proposés ce jour ont été calculés pour produire une recette fiscale supplémentaire de 50 000€. Ils devraient engendrer une hausse de la taxe foncière limitée à 80€ par foyer pour l'année 2025.

M le maire insiste sur l'importance de prévoir une hausse annuelle identique pour les années futures.

Proposition :

Taxe foncière bâtie : 35.97% (30.06 en 2024)

Taxe foncière non bâtie : 57.44% (48 en 2024)

Taxe d'habitation : 12.56% (10.5 en 2024)

Vote : contre 0 abstention 0 approuvé à l'unanimité

## 11/ Tarification emplacements marché nocturne

M le maire donne la parole à Isabelle Mariou pour le comité "Economie et production locale"

Suite à la constitution du nouveau comité, il est proposé de reconduire en 2025 les mêmes tarifs pour les marchés nocturnes que ceux appliqués en 2024.

Forfait pour les 4 dates à 100€

Tarif pour 1 à 3 soirées à 30€ par soirée

Tarif pour des stands non alimentaire à 20€ la soirée.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Pour rappel, les 4 soirées auront lieu les jeudi 10 juillet, 24 juillet, 14 août et 28 août.

## 12/ Questions diverses

- Question de Mme Mariou concernant la circulation du bus scolaire rue du Gallocher : suite à un comité de pilotage sur le sujet, il avait été proposé de tester la circulation en sens unique durant 3 mois sur cette rue. Cet essai a dû être différé pour des travaux à l'angle des rues du gallocher/paul moure/mérigot. Ceux-ci étant terminés et vu la date de fin de l'année scolaire, quand les panneaux seront-ils installés pour le début du test ?  
Réponse : pas suffisamment de personnel pour mettre en place les panneaux, il y a d'autres choses prioritaires.  
Question complémentaire : à combien est évalué le temps d'installation des panneaux ?  
Réponse : environ 1h  
Mme Mariou insiste sur le fait que des habitants se sont mobilisés pour participer au comité de pilotage sur ce sujet et qu'il ne soit pas tenu compte des décisions validées par le conseil municipal est de nature à démotiver la population.
- Question de M Dioso : pour le passage du CACES "nacelle" quelqu'un s'en est-il occupé ?  
réponse : non
- Question de M Dioso : pour la stérilisation des chats, il reste 3 bons 2024, au vu de la saison, une dizaine de stérilisations ont été faites récemment, est-il possible de commander de nouveaux bons afin de pouvoir poursuivre l'opération ?  
réponse : pas de problème
- Intervention de M Sonet pour le comité "vie associative" : présentation du nouvel imprimé demande de subvention, la trame utilisée est le modèle cerfa disponible dont les pages inutiles pour la commune ont été supprimées et 1 page a été ajoutée pour s'adapter à nos conditions d'attribution des subventions. Une réunion de l'ensemble des associations est prévue en avril.
- Question de M Sonet : où en est le comité des fêtes ?  
Réponse : la fête locale aura bien lieu mais au mois d'août. Ensuite, les membres du comité des fêtes envisagent de cesser leur activité par manque de disponibilité. Si des personnes sont volontaires pour se joindre à eux, qu'elles se fassent connaître en mairie.
- Intervention de M Sonet : le concours de peinture "croquons notre patrimoine" est reconduit en 2025, il aura lieu le 21 juin. Pas de thème imposé pour les œuvres réalisées. L'association recherche des partenaires pour financer les lots attribués aux participants, le 1<sup>er</sup> prix étant généralement financé par les communes. M Sonet demande si la commune de St Ciers accepte de financer ce 1<sup>er</sup> prix pour un montant de 150€.  
Après un tour de table, cette demande est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h22

Date prochain comité de pilotage **le 22 avril à 19h**

Date du conseil municipal **le 28 avril à 19h**